

**Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de CHF 300'000.00
pour la pose de filets provisoires anti-suicide**

(n° 2)

Exposé de la situation

Le pont de Zaehringen est classé depuis le début des années 2000 dans le top 10 des lieux-critiques en matière de suicides en Suisse par l'Office fédéral des routes OFROU.

Suite à l'ouverture du pont de la Poya à la circulation fin 2014, le pont de Zaehringen est devenu propriété de la Ville de Fribourg. Très vite, la commune a été confrontée à la question des suicides sur cet ouvrage et a chargé le Service du génie civil, de l'environnement et de l'énergie de mandater un ingénieur de sécurité afin d'étudier la possibilité de mettre en place un système de protection visant à dissuader les suicidaires de passer à l'acte. Les conclusions de cette étude orientent vers une solution de type filets de protection horizontaux ayant apporté des preuves d'efficacité et étant largement utilisée sur d'autres ponts en Suisse, notamment en ville de Berne.

La fixation de ce dispositif au niveau des tympans du pont requiert la connaissance de l'état de sa structure. Malheureusement, l'analyse du dossier d'ouvrage transmis par le Canton de Fribourg lors du transfert de la propriété a révélé l'absence de plans conformes à l'exécution qui sont nécessaires à la réalisation de ces vérifications structurales. Un mandat a donc été donné en 2016 à un bureau d'ingénieurs afin d'élaborer les plans conformes de l'ouvrage, de vérifier l'état de sa structure et d'étudier la possibilité d'ancrer un dispositif de protection contre les suicides sur l'ouvrage sans péjorer sa résistance. Le résultat partiel de ces études a abouti, dans le courant de l'année 2017, à des conclusions favorables connues en novembre.

En parallèle à l'aspect technique, à la fin de l'année 2016, le Conseil communal a délégué au Service du génie civil, de l'environnement et de l'énergie la mise en place d'un groupe de travail pluridisciplinaire afin d'analyser les dispositions ou mesures préventives pouvant être prises pour dissuader les personnes suicidaires. Des panneaux indiquant le numéro de téléphone de la Main tendue ont été posés et des mesures visant à augmenter la présence de piétons sur le pont ont été prises, telles que l'installation de tableaux touristiques sur les parapets du pont. D'autres mesures comme le déplacement d'arrêts de bus sur le pont sont prévues.

Il ressort de toutes les investigations entreprises à ce jour que le pont de Zaehringen devra faire l'objet d'un assainissement relativement lourd. En outre, ce pont fait partie du périmètre de requalification du Bourg dont la planification est en cours. Il est évident que la pose d'un dispositif de filets de protection, tout comme un assainissement, se doit donc d'être menée en tenant compte du périmètre de requalification.

Les dispositions prises actuellement sont les suivantes :

- a) Un montant de CHF 100'000.00 est inscrit au budget 2018 pour réaliser une étude architecturale portant sur l'intégration des filets de protection anti-suicide. Cette étude a débuté en collaboration avec les architectes lauréats du projet de requalification du Bourg et les ingénieurs chargés d'étudier l'aspect structural du pont. Il a été convenu que la mise en place d'un dispositif de protection final interviendra dans le cadre des travaux d'exécution de la deuxième étape de requalification du Bourg.

- b) Un montant de CHF 170'000.00 est inscrit au budget 2018 pour poursuivre les études en relation avec le projet d'exécution des mesures d'assainissement du pont. Ce mandat est en cours et tout est entrepris pour qu'il aboutisse au milieu de l'année. Le montant prévu au plan financier pour les travaux d'assainissement du pont qui sera inscrit au budget d'investissement de l'année 2019 pourra alors être affiné.

Au vu des résultats des études abouties à la fin de l'année 2017, un budget imprévisible et urgent est demandé dans le présent rapport afin de mettre en place un dispositif anti-suicide provisoire avant la réalisation du système de protection final.

Le coût des filets provisoires est estimé à CHF 300'000.00 (fourniture et pose de filets verticaux galvanisés de 3 mètres de haut, y compris ancrages et honoraires) selon l'offre économiquement la plus avantageuse.

La Ville de Fribourg a opté pour la solution de filets disposés sur toute la longueur du pont afin d'éviter la possibilité de sauter et/ou de s'accrocher aux filets.

Dans la mesure où le dispositif provisoire de protection contre les suicides est homologué par l'ingénieur de sécurité et que le Service des biens culturels soutient la Ville de Fribourg dans cette démarche, sa mise en œuvre est prévue dès l'obtention du permis de construire communal et au plus tard à la mi-juin 2018.

Financement

Le bureau d'ingénieurs mandaté pour l'élaboration du projet de filets provisoires a présenté plusieurs variantes, avec pour objectifs :

- La mise en place d'un système de dissuasion et de protection efficace permettant d'assurer la sécurité contre les suicides.
- La mise en œuvre d'un dispositif provisoire avec un minimum d'impact sur la structure du pont. Sa durée de vie est estimée à 5 ans en considérant la possibilité d'un démontage différé pour la réalisation d'un système définitif selon l'avancement de la deuxième étape de la requalification du Bourg.

La solution retenue répond aux exigences fixées par le Service du génie civil, de l'environnement et de l'énergie, et a été homologuée par un ingénieur spécialisé en sécurité. Cette variante a également fait l'objet d'une demande d'offre auprès de quatre entreprises. L'offre économiquement la plus avantageuse consiste en l'installation de filets de type Webnet filigranes et ayant très peu d'effets sur la structure de l'ouvrage tout en assurant la retenue des personnes suicidaires. Malgré l'aspect imposant que revêt la disposition de filets verticaux sur toute la longueur du pont, la solution Webnet reste relativement discrète et a peu d'impacts sur les aspects architecturaux et paysagers. Des exemples réussis de son application sont le pont Albert Cotter à Sydney ainsi que le pont du Ganter en Suisse.



Suisse, pont du Ganter



Australie, Albert Cotter Bridge

Coût pour la pose de filets provisoires anti-suicide

Système Jakob (idem que pour le Pont du Ganter)

Description

Câble Webnet diamètre 2 mm, dimension maille 100 mm.

Câble de pourtour diamètre 6 mm avec chapes serties.

Les efforts dans les câbles de pourtours sont ancrés au sol par les montants et les béquilles en compression.

Variante

| | | | |
|--|------|----------------|------------|
| Filets à partir du garde-corps hauteur 3 m | | m ² | 1'500 |
| Total HT | | CHF | 267'939.85 |
| Rabais | 3% | CHF | 8'038.20 |
| Total net HT | | CHF | 259'901.65 |
| TVA | 7.7% | CHF | 20'012.40 |
| Total net TTC | | CHF | 279'914.05 |

Les honoraires du bureau d'ingénieurs sont estimés à CHF 20'000.00.

Le montant global s'élève donc à **CHF 299'914.05 TTC.**

Proposition

Conformément à l'article 90, alinéa 1^{er}, de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, le Conseil communal propose au Conseil général d'approuver cette dépense imprévisible et urgente de **CHF 300'000.00.**

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :

La Secrétaire de Ville :

Thierry STEIERT

Catherine AGUSTONI